

extrait
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le trente juin, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame BOURDELAIN Coralie, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part au vote : 15

Présents : Coralie BOURDELAIN ; Patrick HERVE ; Sandrine GAYET ; Vincent PELLETIER ; Frédéric GEROMIN ; Stéphane MASTROPIETRO ; Dominique CAPRON ; Christophe CORBET ; Cathy PELOSO ; Thierry RUTGE ; Astrid BOUCHARD ; Antoine CREZE ; Caroline DRIOL.

Procurations : Anne IZABELLE à Caroline DRIOL ; Mireille BERTHUIN à Coralie BOURDELAIN

Absents : sans objet

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Patrick Hervé, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Date de la convocation : 26 juin 2020

Délibération n°10: Désignation des élus délégués au TE38

Considérant l'adhésion de la commune au TE38,

Considérant la nécessité, suite au renouvellement du conseil municipal, de procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire et d'un nouveau délégué suppléant, afin de représenter la commune au sein du TE38,

Considérant que le mandat des nouveaux représentants du TE38 ainsi désignés débutera à la réunion d'installation du conseil syndical du TE38,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du TE38,

Vu la délibération d'adhésion au TE38,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- désigne Coralie BOURDELAIN déléguée titulaire et Stéphane MASTROPIETRO délégué suppléant du conseil municipal au sein du TE38.

Ainsi fait et délibéré, à Revel, le 30 juin 2020

Pour extrait certifié conforme,

Coralie BOURDELAIN,
Maire de Revel,


